



# ACCORD **ABONDEMENT** À GRDF

FICHE PRATIQUE

---

## RÉSUMÉ DE L'ACCORD :

Cet accord vise à définir les abondements octroyés par l'entreprise dans les cas de placements sur le PEG et/ou le PERCOL.

Durée de l'accord : 2024-2028

Signature CGT : OUI



# L'ABONDEMENT

L'abondement est un dispositif complémentaire soumis à un accord d'entreprise pour favoriser le placement de l'intéressement, de la participation et des versements volontaires.

A GRDF un accord 2024-2028 a été signé le 11 décembre 2023.

Il comporte les dispositions d'abondement suivantes :

	ABONDEMENT	
	PERCOL	PEG
<b>Intéressement</b>	100% de 0 à 1100€ (abondement maximum 1100€) Les 1100€ s'entendent PERCOL et PEG cumulés	
<b>Participation *</b>	50% de 0 à 700€ (abondement maximum : 350 €) Les 700 € s'entendent PERCOL et PEG cumulés	
<b>Versements volontaires (y compris CET Monétisable)</b>	40% de 0 à 800€ (abondement maximum 320 €)	



\* Si les sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation dépassent 8,5 % des rémunérations principales, aucun abondement n'est versé sur la participation.

**La CGT revendique l'abondement des sommes placées à 100 % quel que soit le dispositif.**

Les sommes placées sont bloquées 5 ans. Il existe cependant des situations où le déblocage des sommes placées peut être anticipé. Elles sont consultables sur le site interépargne Natixis.

## LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉS :

	PEG	PERCOL
<b>Cessation du contrat de travail ou du mandat social</b>	✓	✓
Cessation du contrat de travail	✓	✗
Cessation du mandat social	✓	✗
Cessation du mandat social > 2 ans	✗	✗
<b>Cessation d'activité non salariée</b>	✗	✗
<b>Résidence principale</b>	✓	✓
Acquisition	✓	✓
Construction	✓	✓
Agrandissement	✓	✗
Remise en état suite à une catastrophe naturelle	✓	✓
<b>Mariage / PACS</b>	✓	✗
<b>Naissance / adoption</b>	✓	✗
<b>Divorce / séparation / dissolution du PACS</b>	✓	✗
<b>Invalidité du titulaire ou du conjoint, enfant, co-PACSE</b>	✓	✓
Demande initiale	✓	✓
Demande ultérieure	✓	✗
<b>Création ou reprise d'une entreprise</b>	✓	✗
<b>Surendettement</b>	✓	✓
<b>Décès du titulaire ou du conjoint</b>	✓	✓
<b>Expiration des droits à l'assurance chômage</b>	✗	✓
<b>Violences conjugales</b>	✓	✗

Scannez ce QR Code pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques

